

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

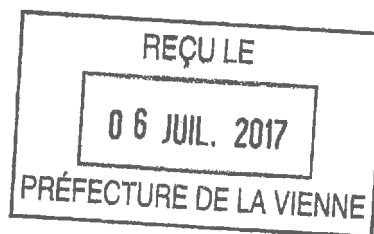
Conseil Communautaire du	30 juin 2017
-----------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	82
N° identifiant	2017-0275

Titre	20 - Immobilisations incorporelles - 1797 - Autorisation de programme 2017 - PLU 27 communes - Plan Local d'Urbanisme - Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Liniers
-------	--

Rapporteur(s)	Dominique CLEMENT
Date de la convocation	09/06/2017



Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme RUY-CARPENTIER Cécile et M. BLANCHARD François.

Membres en exercice	91	
Quorum		

P.J.	<p>Annexe 1</p> <p>Annexe 2 - Sommaire</p> <p>1.1 Rapport de présentation volume I Diagnostic</p> <p>1.2 Rapport de présentation volume II Justifications</p> <p>1.3 Rapport de présentation volume III Impacts du projet</p> <p>1.4 Rapport de présentation volume IV Evaluation environnementale</p> <p>2 - PADD</p> <p>3.1 OAP Page de garde et présentation</p> <p>3.1a OAP Nord bourg notice</p> <p>3.1b OAP Nord bourg plan</p> <p>3.2a OAP Sud bourg notice</p> <p>3.2b OAP Sud bourg plan</p> <p>4.1 Zonage page de garde</p> <p>4.1a Zonage plan 1 ouest</p> <p>4.1b Zonage plan 2 est</p> <p>4.1c Zonage plan 3 bourg</p> <p>4.1d Liste des éléments bâtis plan</p> <p>4.1e Liste des emplacements réservés plans</p> <p>5 - Règlement</p> <p>6 - Annexes Page de garde et sommaire</p> <p>6.1 Page de garde annexe et servitudes</p> <p>6.1.1 Plan SUP</p> <p>6.1.2 Notice SUP SA1 Périmètres de protection captages</p> <p>6.1.3 Notice servitude EL7 alignements</p> <p>6.1.4 Notice servitude I4 Lignes électriques</p> <p>6.2.1 Page de garde annexe droit de préemption</p> <p>6.2.2 Périmètre DPU</p> <p>6.3.1 Page de garde annexe taxe d'aménagement</p> <p>6.3.2 Délibération du Conseil municipal</p> <p>6.4.1 Page de garde annexe au plomb</p> <p>6.4.2 Arrêté préfectoral 01 ASS SE013</p> <p>6.5.1 Page de garde régime forestier</p> <p>6.5.2 Livre II du code forestier</p> <p>6.5.3 Plan des parcelles forestières</p> <p>6.6.1 Page de garde annexes sanitaires</p> <p>6.6.2 Plan SIVEER réseau AEP</p> <p>6.6.3 Plan SIVEER réseau assainissement</p> <p>6.6.4 Bilan du fonctionnement STEP</p> <p>6.6.5 Arrêté du 19 mai 1998</p> <p>6.6.6 Arrêté du 7 septembre 2009</p> <p>6.6.7 Arrêté du 27 avril 2012</p> <p>6.6.8 Captage du Bois des Douces Bonnes</p> <p>6.6.9 Captage de Charassé Montamisé</p> <p>6.6.10 Arrêté 21 juillet 2015</p> <p>6.6.11 Code santé salubrité des immeubles et des agglomérations</p> <p>6.6.12 Plan de localisation des bornes déchets</p> <p>7 Page de garde et liste des pièces</p> <p>7.1 Délibération de lancement du PLU</p> <p>7.2 Réunion du Conseil municipal pour débat PADD</p> <p>7.3 Délibération arrêt projet</p>
------	---

Présents	61	<p>M. Alain CLAEYS - Président</p> <p>M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau</p> <p>M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - M. Gérard DELIS - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires</p> <p>M. Vincent CHENU - M. Stéphane GARNAUD les conseillers communautaires suppléants</p>	
Absents	24	<p>M. Michel BERTHIER - M. René GIBAUT - M. Fredy POIRIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau</p> <p>M. Jacques ARFEUILLERE - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - M. Christophe CHAPPET - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Yves JEAN - Mme Véronique LEY - Mme Nicole MERLE - M. Philippe PALISSE - M. Christian PETIT - M. Edouard ROBLOT - M. Christian ROUX - M. Daniel SIRAUT - M. Alain VERDIN - M. Olivier BROSSARD - Mme Michèle FAURY-CHARTIER - Mme Christiane FRAYSSE les conseillers communautaires</p>	
Mandats	6	<p>Mandants</p> <hr/> <p>Monsieur BIZARD Joël</p> <p>Madame DAIGRE Jacqueline</p> <p>Madame GUERINEAU Diane</p> <p>Madame MARCINIAK Marie-Christine</p> <p>Madame PROST Marie-Dolorès</p> <p>Madame VALLOIS-ROUET Laurence</p>	<p>Mandataires</p> <hr/> <p>Monsieur NEVEUX Jérôme</p> <p>Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain</p> <p>Monsieur BLANCHARD François</p> <p>Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis</p> <p>Monsieur BLANCHARD Gérald</p> <p>Monsieur CHALARD Francis</p>
Observations			

Projet de délibération étudié par:	03-Commission aménagement de l'espace communautaire et équilibre social de l'habitat 01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Urbanisme - Mixité sociale
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de plusieurs engagements de l'Agenda 21 : « lutter contre le changement climatique », « préserver les ressources », « développer les solidarités » et « consommer autrement ». En effet, le Plan Local d'Urbanisme de Liniers, document ayant fait l'objet d'une large concertation, s'inscrit dans une démarche qui maîtrise l'étalement urbain, tend vers une plus grande qualité des projets de construction et de rénovation et protège les paysages, les espaces agricoles et les milieux naturels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-9, L.153-11 et suivants et R.153-1 à R.153-10

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2-B1-036 portant création au 1^{er} janvier 2017 de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde

Vu la délibération du 18 juin 2014 de la commune de Liniers prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), précisant les objectifs poursuivis par cette élaboration et fixant les modalités de concertation

Vu la délibération du 6 avril 2016 de la commune de Liniers relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet d'élaboration du PLU de la commune

Vu la délibération du 29 juin 2016 de la commune de Liniers tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLU de la commune

Vu la notification de l'arrêt projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Liniers aux Personnes Publiques Associées

Considérant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine du 16 septembre 2016 au titre de l'évaluation environnementale

Considérant les avis favorables reçus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (24 août 2016), de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes (16 septembre 2016), de la Préfecture de la Vienne (27 octobre 2016)

Considérant l'avis favorable de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de la Vienne en date du 18 octobre 2016

Considérant l'avis favorable du Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou en date du 15 décembre 2016, relatif au régime de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de Schéma de Cohérence Territorial approuvé.

Vu l'arrêté de M. le Maire de Liniers en date du 22 décembre 2016 relatif à l'enquête publique qui s'est tenue du 12 janvier 2017 au 16 février 2017

Vu la délibération du 25 janvier 2017 de la commune de Liniers donnant son accord pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU communal par Grand Poitiers Communauté d'agglomération

Vu la délibération du 17 février 2017 de Grand Poitiers Communauté d'agglomération décidant de poursuivre le projet d'élaboration du PLU de la commune de Liniers

Considérant les observations, propositions et contrepropositions réalisées par le public au cours de l'enquête et l'avis favorable au projet d'élaboration du PLU de la Commune de Liniers remis dans le rapport et les conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur.

La prise en considération détaillée des avis des personnes publiques associées conduit à réaliser quelques ajustements et compléments selon différents thèmes dans les pièces correspondantes qui composent le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Liniers, à savoir :

- le rapport de présentation pour quelques paragraphes
- le règlement pour quelques points concernant un nombre limité d'articles
- le zonage avec des évolutions très limitées touchant les espaces agricoles et naturels et le libellé des légendes
- les orientations d'aménagement et de programmation sur un point rédactionnel particulier relatif à l'expression de la densité nette
- les annexes dont les servitudes d'utilité publique qui sont complétées ou actualisées à titre d'information.

Les remarques et demandes formulées par les personnes publiques associées et leur prise en considération par Grand Poitiers Communauté d'agglomération sont reprises au chapitre 1 de l'annexe 1 à la présente délibération. Les différentes pièces correspondantes du PLU de Liniers ont été modifiées en conséquence et sont reprises en annexe 2 de la présente délibération.

Madame le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Liniers. Six observations ont été formulées au cours de l'enquête publique et concernent essentiellement des demandes de reclassement de terrain en zone constructible.

Les remarques formulées lors de l'enquête publique et la prise en considération de l'avis de Madame le commissaire enquêteur conduisent à ajuster de manière très mesurée les pièces suivantes du projet d'élaboration du PLU de Liniers :

- le rapport de présentation,
- le règlement,
- le zonage,
- la liste des emplacements réservés.

L'analyse détaillée des demandes et sujets abordés lors de l'enquête publique et dans le rapport et les conclusions de Mme le Commissaire Enquêteur est reprise dans le chapitre 2 de l'annexe 1 de la délibération avec mention pour chaque cas :

- du pétitionnaire et la nature de sa demande ou de son observation
- de la réponse apportée par le maître d'ouvrage au Procès-verbal de Madame le Commissaire Enquêteur
- de l'avis du commissaire enquêteur,
- de la décision de Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

Les différentes pièces du projet d'élaboration du PLU de la commune de Liniers, concernées par une évolution, ont été modifiées à cet effet et sont reprises en annexe 2 de la présente délibération.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liniers tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'afficher la présente délibération au siège de Grand Poitiers Communauté d'agglomération et à la mairie de la commune de Liniers durant un mois et d'insérer une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme. La délibération sera

publiée au recueil des actes administratifs mentionné aux articles R.2121-10 ou R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de mettre à la disposition du public le PLU de la commune de Liniers approuvé au siège de Grand Poitiers Communauté d'agglomération et à la mairie de Liniers aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;

- de transmettre, pour information, la présente délibération et le PLU de la commune de Liniers approuvé aux personnes publiques associées et consultées lors de la procédure ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

POUR	63	
CONTRE	0	
Abstention	4	M. Gérald BLANCHARD, Mme Jacqueline DAIGRE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d'urbanisme

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération

15 Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex